

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** CORIL Diluant de nettoyage
- **Code du produit:** 0475
- **Emploi de la substance / de la préparation** SOLVANT - DILUANT
- **Fabricant:** Société BRABANT CHIMIE tel: 02 38 87 81 75
- **Exploitant :**
CORODIS SARL
BP 52 – ST CYR DE FAVIERES – 42125 LE COTEAU CEDEX
Tel: 04 77 62 04 17
Courriel: corodis@wanadoo.fr
- **Renseignements en cas d'urgence:** ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers· **Principaux dangers:**

Xn Nocif
F Facilement inflammable

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Danger

2.6/2 - Liquide et vapeurs très inflammables.



Danger

3.10/1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

3.7/2 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

3.9/2 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Attention

3.1/4 - Nocif par contact cutané.

3.1/4 - Nocif par inhalation.

3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Prévention:**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

(suite page 2)

F

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 1)

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (voir étiquette).
Mesures spécifiques (voir étiquette).
NE PAS faire vomir.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3 RTECS: XS 5250000	TOLUENE Repr. Cat. 3; Xn, Xi, F; R 11-38-48/20-63-65-67 Danger: 2.6/2; 3.10/1, 3.7/2, 3.9/2 Attention: 3.2/2, 3.8/3	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 RTECS: ZE 2100000	xylène Xn, Xi; R 10-20/21-38 Danger: 3.1.D/3, 3.1.I/4, 3.2/2 Attention: 2.6/3	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 RTECS: AL 3150000	ACETONE Xi, F; R 11-36-66-67 Danger: 2.6/2 Attention: 3.3/2A, 3.8/3	5,5-10%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000	METHYLETHYL CETONE Xi, F; R 11-36-66-67 Danger: 2.6/2 Attention: 3.3/2A, 3.8/3	5,5-10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Numéro index: 606-004-00-4 RTECS: SA 9275000	METHYL ISOBUTYL CETONE Xn, Xi, F; R 11-20-36/37-66 Danger: 2.6/2 Attention: 3.1.I/4, 3.3/2A, 3.8/3	5,5-10%

(suite page 3)

E

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 2)

CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 RTECS: DA 0700000	éthylbenzène ☒ Xn, ☒ F; R 11-20 Danger: ☠ 2.6/2 Attention: ☠ 3.1.1/4	3,5-5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000	alcool éthylique ☒ F; R 11 Danger: ☠ 2.6/2	
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE ☒ Xi, ☒ F; R 11-36-67 Danger: ☠ 2.6/2 Attention: ☠ 3.3/2A, 3.8/3	1-3%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Amener les sujets à l'air frais.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Position et transport en position latérale stable.

· **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Les symptômes suivants peuvent apparaître:**

Migraine
Vertiges
Nausées

· **Risques** Risque d'évanouissement.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Monoxyde de carbone (CO)

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 4)

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 3)

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Indications supplémentaires:**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier doux.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 TOLUENE

VME (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm

R3

PEL (U.S.A.) Valeur momentanée: C 300; 500* ppm

Valeur à long terme: 200 ppm

*10-min peak per 8-hr shift

REL (U.S.A.) Valeur momentanée: 560 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm

TLV (U.S.A.) (188) NIC-75 mg/m³, (50) NIC-20 ppm

(Skin); (BEI)

AGW (Allemagne) 190 mg/m³, 50 ppm

4(II);DFG, H, Y

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2009

Révision: 12.03.2009

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 4)

1330-20-7 xylène

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	435 mg/m ³ , 100 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 655 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 651 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 434 mg/m ³ , 100 ppm BEI
MAK (Allemagne)	440 mg/m ³ , 100 ppm vgl.Abschn.XII

67-64-1 ACETONE

VME (France)	1210 mg/m ³ , 500 ppm
PEL (U.S.A.)	2400 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	590 mg/m ³ , 250 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1782 mg/m ³ , 750 ppm Valeur à long terme: 1188 mg/m ³ , 500 ppm BEI
AGW (Allemagne)	1200 mg/m ³ , 500 ppm 2(I);DFG

78-93-3 METHYLETHYLKETONE

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
PEL (U.S.A.)	590 mg/m ³ , 200 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm BEI
AGW (Allemagne)	600 mg/m ³ , 200 ppm 1(I);DFG, H, Y

108-10-1 METHYL ISOBUTYL CETONE

VME (France)	Valeur momentanée: 208 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m ³ , 20 ppm
PEL (U.S.A.)	410 mg/m ³ , 100 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 75 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m ³ , 50 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 307 mg/m ³ , 75 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m ³ , 50 ppm BEI
AGW (Allemagne)	83 mg/m ³ , 20 ppm 2(I);DFG, H, Y

100-41-4 éthylbenzène

VME (France)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	435 mg/m ³ , 100 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 545 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 543 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme: 434 mg/m ³ , 100 ppm BEI
AGW (Allemagne)	440 mg/m ³ , 100 ppm 2(I);EU, H

64-17-5 alcool éthylique

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	1880 mg/m ³ , 1000 ppm
AGW (Allemagne)	960 mg/m ³ , 500 ppm 2(II);DFG, Y

(suite page 6)

E

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 5)

67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m ³ , 500 ppm
	Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 492 mg/m ³ , 200 ppm
	BEI
AGW (Allemagne)	500 mg/m ³ , 200 ppm
	2(II);DFG, Y

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

L'usage de gants en Latex naturel n'est pas recommandé.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	110°C

· **Point d'inflammation:** < 0°C

· **Température d'inflammation:** 500°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %

(suite page 7)

F

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

(suite de la page 6)

- | | |
|--|---------------------------|
| · Pression de vapeur à 20°C: | 29 hPa |
| · Densité à 20°C: | 0,84383 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 100,0 % |

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter:**
Les bases fortes
Les agents oxydants
Acides oxydants et sels (HNO₃, MnO₄K...)
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 TOLUENE

Oral	LD50	5500 - 7500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8400 - 18000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	12,5 - 28,8 mg/l (RAT)
		5320 mg/l (mus)
	CL 50 24 heures	8 mg/litre (DAPHNIES)
	CL 50 48 HEURES	11,5 MG/LITRE (DAPHNIES)

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à des lésions pulmonaires graves
Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipophile et peut provoquer des dermatoses
- **Toxicité subaiguë à chronique:**

- **Résultat:**

108-88-3 TOLUENE

CL50/96h 5,5 - 31,7 mg/l (POISSONS)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif
Irritant

12 Informations écologiques

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Mobilité et potentiel de bioaccumulation:**
Le produit est volatil et demeure dans la phase atmosphérique
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau

(suite page 8)

Nom du produit: **CORIL Diluant de nettoyage**

(suite de la page 7)

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 33
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage:** II
- **Etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit:** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum) (TOLUÈNE, ACÉTONE)
- **Quantités limitées (LQ):** LQ4
- **Code de restriction en tunnels:** D/E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1993
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** II
- **No EMS:** F-E, S-E
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, XYLENES)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 3
- **No ID ONU:** 1993
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** II
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ACETONE)

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II

(suite page 9)

F

Nom du produit: **CORIL Diluant de nettoyage**

· Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant

(suite de la page 8)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xn Nocif

F Facilement inflammable

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

TOLUENE

xylène

· Phrases R:

11 Facilement inflammable.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

· Phrases S:

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Article L461-4 du code de la sécurité sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la caisse primaire d'assurance maladie et à l'inspection du travail; tableau n°84

Article 1170 du code rural :déclaration obligatoire d'emploi à la caisse de mutualité agricole et à l'inspection du travail; tableau n°48

Article L461-6 du code de la sécurité sociale et décret du 3 août 1963: déclaration médicale de ces affections Protection du voisinage: N° 1431 - 1433 - 1434

Installations classées pour la protection de l'environnement N° 1431 - 1432 - 1433 - 1434

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Phrases R importantes:

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

(suite page 10)

F

Nom du produit: CORIL Diluant de nettoyage

- 20 Nocif par inhalation.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36 Irritant pour les yeux.
36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
38 Irritant pour la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite de la page 9)

· **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité de la Société CHARBONNEAUX BRABANT

· **Contact:** Monsieur P. FOURNIER

· **Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
Reglement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

· **Sources.**

CHEMGES

Fournisseurs

International Chemical Safety Cards (fiches internationales de sécurité chimique)

Guide d'analyse du risque chimique

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F